

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 mars, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 4 mars 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 20

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Valérie RODD à Mme Béatrice MAZZOCCHI.  
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Sandra CARVALHO.  
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.  
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.  
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.  
M. Serge GODARD à M. Etienne RENAULT.  
M. Augustin KUNGA à M. Stefano TEILLET.  
Mme Djedjiga ISSAD à M. Laurent TUIL.

#### Absents excusés :

Mme LANTRAIN Marilyne.

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-12 relatif à l'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 permettant aux collectivités d'expérimenter le compte financier unique à compter de l'exercice 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 autorisant la candidature de la ville de Bry-sur-Marne à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu la convention du 10 janvier 2022 entre la commune de Bry-sur-Marne et l'Etat relative à l'expérimentation du compte financier unique pour les comptes des exercices 2022 et 2023,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le CFU pour les collectivités expérimentatrices, pour leurs comptes des exercices 2024 et suivants,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de 2024 du budget principal de Bry-sur-Marne,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à ce budget principal,

Vu les éléments du compte financier unique pour l'année 2024 de la commune de Bry-sur-Marne,

Vu l'avis de la commission des finances et du personnel communal du 6 mars 2025

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique 2024 du budget principal en lieu et place du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget principal de la commune de Bry-sur-Marne.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, et par 25 voix pour et 2 voix contre (Etienne RENAULT, Serge GODARD).

**ARTICLE 1ER :** ADOPTE le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune de Bry-sur-Marne lequel peut se résumer comme suit :

	Crédits ouverts en €	Réalisations en €	Restes à réaliser en €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
-Dépenses réelles	32 492 001,36	29 943 103,75	
-Dépenses d'ordre	1 516 428,74	2 326 428,74	
-Virement à la section d'investissement	2 086 860,98		
<b>Total dépenses</b>	<b>36 095 291,08</b>	<b>32 269 532,49</b>	
-Recettes réelles	34 595 291,08	35 904 774,62	
-Recettes d'ordre	0,00	0,00	
-Excédent 2023 reporté	1 500 000,00	1 500 000,00	
<b>Total recettes</b>	<b>36 095 291,08</b>	<b>37 404 774,62</b>	
Résultat de la section de fonctionnement		<b>5 135 242,13</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
-Dépenses réelles	13 772 213,65	7 471 136,49	3 852 041,50

-Dépenses d'ordre	567 338,29	0,00	
-Déficit 2023 reporté	2 047 615,25	2 047 615,25	
<b>Total dépenses</b>	<b>16 387 167,19</b>	<b>9 518 751,74</b>	<b>3 852 041,50</b>
-Recettes réelles	12 216 539,18	6 470 894,58	1 193 768,90
-Recettes d'ordre	2 083 767,03	2 326 428,74	
-Virement de la section de fonctionnement	2 086 860,98		
<b>Total recettes</b>	<b>16 387 167,19</b>	<b>8 797 323,32</b>	<b>1 193 768,90</b>
Résultat section d'investissement		-721 428,42	
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>4 413 813,71</b>	

**ARTICLE 2 :** ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

En section de fonctionnement : **5 135 242,13 €**

En section d'investissement : - **721 428,42 €**

Solde des restes à réaliser : - **2 658 272,60 €**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 25 mars 2025

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO

Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,



Maire de Bry-Sur-Marne



BUDGET PRINCIPAL : NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER  
UNIQUE 2024

**-Contexte d'exécution du budget 2024**

Le budget 2024 a été exécuté dans un contexte nettement moins marqué par l'inflation. En effet après deux années marquées par une forte inflation (+4,9% en 2023 et +5,2% en 2022), l'inflation moyenne annuelle s'est établie à 2,0% en 2024 selon l'Insee. C'est cependant toujours dans un contexte de forte hausse des taux d'intérêt que la commune a contracté deux emprunts auprès de la Banque des territoires à taux Livret A + 0,40%, pour un montant total de 3 millions d'euros, destiné à financer la rénovation énergétique de ses bâtiments.

Malgré la baisse de près de 30% du produit des droits de mutations pour la deuxième année consécutive, toujours marqué par la crise, la commune a notamment pu compter sur une fiscalité abondante (+6,46%), des participations en hausse (+32,22%) ainsi qu'un accroissement des produits des services (+31,52%) pour redynamiser ses épargnes.

**-Présentation simplifiée du Compte Financier Unique 2024**

	BUDGET 2024 (BP + DM)	REALISATIONS
Recettes réelles de fonctionnement	34 595 291	35 904 775
Dépenses réelles de fonctionnement	32 492 001	29 943 104
dont intérêts de la dette	190 000	184 784
Recettes réelles d'investissement	12 216 539	6 470 895
dont emprunt	7 345 180	3 000 000
Dépenses réelles d'investissement	13 772 214	7 471 136
dont capital de la dette	1 414 500	1 414 500

**-Fonds de roulement et résultat de l'exercice**

	2023	2024
Fonds de roulement en début d'exercice	4 164 507	1 743 712
Résultat de l'exercice	-2 420 795	2 670 101
Fonds de roulement en fin d'exercice (résultat global de clôture)	1 743 712	4 413 813

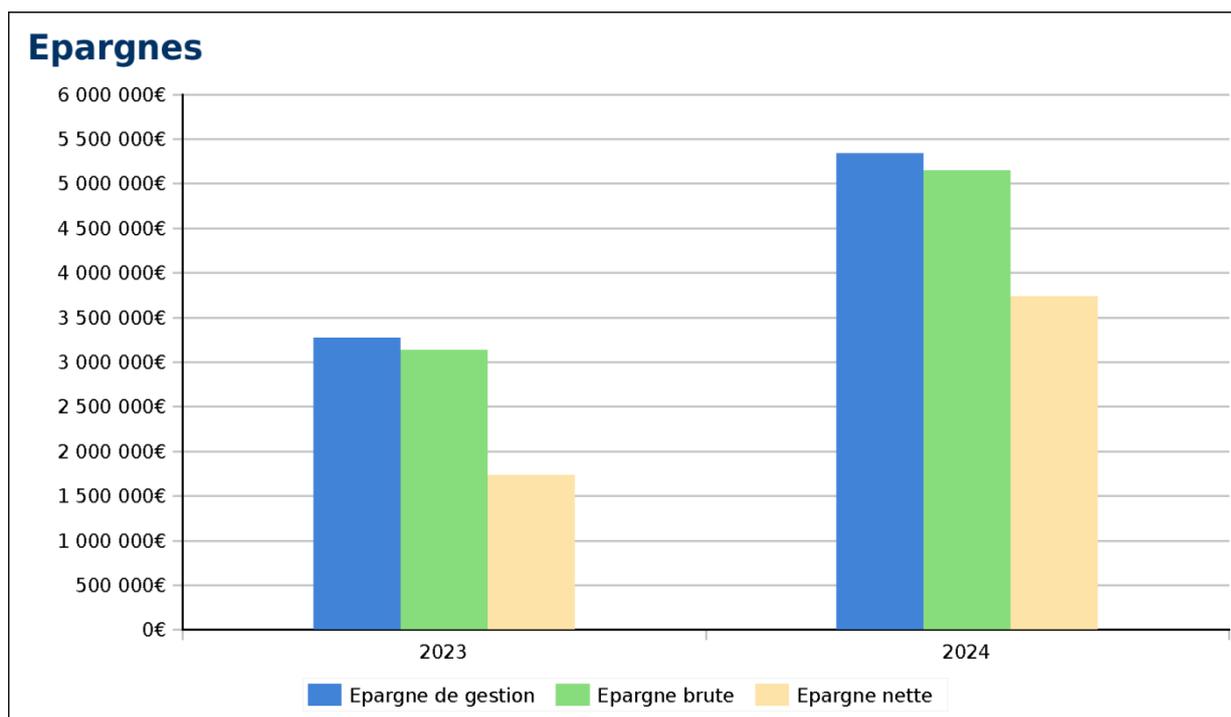
**-Les grands équilibres financiers**

**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

**Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

**Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2023	2024
Recettes de fonctionnement	32 864 095	35 904 774
Epargne de gestion	3 274 855	5 336 454
Epargne brute	3 136 211	5 151 671
Taux d'épargne brute (en %)	9,56 %	14,68 %
Epargne nette	1 731 211	3 737 171



#### -Les dépenses réelles de fonctionnement

	2023	2024
Total des dépenses réelles de fonctionnement	29 685 958	29 943 104
Evolution en %	4,13 %	0,87 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	18 065 525	18 207 929
Evolution en %	2,49 %	0,79 %
Charges à caractère général (chap 011)	8 169 027	8 347 980
Evolution en %	3,96 %	2,19 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	651 329	683 579
Evolution en %	8,53 %	4,95 %
Subventions versées (art 657)	1 283 579	971 871
Evolution en %	30,62 %	-24,28 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	266 147	306 877
Evolution en %	-4,32 %	15,3 %
Intérêts de la dette (art 66111)	138 644	184 784
Evolution en %	25,53 %	33,28 %
Autres dépenses	42 835	192 846
Atténuation de produits	794 861	773 612
Evolution en %	0,74 %	-2,67 %

Les "**Autres dépenses**" prennent notamment en compte les intérêts courus non échus (ICNE), les autres charges financières (autres articles chap. 66), les charges exceptionnelles (chap. 67) et les provisions (chap. 68).

#### -Les recettes réelles de fonctionnement

	2023	2024
Total des recettes réelles de fonctionnement	32 864 095	35 904 774
Evolution en %	0,5 %	9,25 %
Produit des contributions directes	17 766 041	18 913 503
Evolution en %	7,36 %	6,46 %
Fiscalité indirecte	7 053 989	6 761 107
Evolution en %	-3,07 %	-4,15 %

	2023	2024
Dotations et participations	2 865 097	3 242 742
Evolution en %	3,77 %	13,18 %
Atténuation de charges (chap 013)	128 783	96 176
Evolution en %	-37,29 %	-25,32 %
Fiscalité transférée (FNGIR)	1 296 892	1 296 892
Autres recettes	3 753 293	5 594 354
Evolution en %	-18,62 %	49,05 %

La ligne "**Autres recettes**" comprend les produits des services (chapitre 70), les produits de gestion courante du chapitre 75 ainsi que l'ensemble des autres recettes d'exploitations du chapitre 77 dont les cessions d'immobilisations.

#### -Les dépenses réelles d'investissement

	2023	2024
Total des dépenses réelles d'investissement	6 894 637	7 471 136
Evolution en %	-10,61 %	8,36 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	5 322 460	5 889 096
Evolution en %	-4,47 %	10,65 %
Subventions d'équipement (art 204)	149 795	37 969
Evolution en %	-37,59 %	-74,65 %
Remboursement capital de la dette	1 405 000	1 414 500
Evolution en %	0,29 %	0,68 %
Autres investissements	17 382	129 572
Evolution en %	-96,53 %	645,43 %

La ligne "**Autres investissements**" comprend les dépenses du chapitre 45 en 2023 (opérations pour compte de tiers) et les dépenses du chapitre 10 en 2024 (remboursements de trop perçu taxe d'aménagement).

#### -Les recettes réelles d'investissement

	2023	2024
Total des recettes réelles d'investissement	1 295 705	4 179 567
Evolution en %	-63,68 %	222,57 %
FCTVA (art 10222)	612 418	579 208
Evolution en %	-18,46 %	-5,42 %
Subventions perçues (chap 13)	347 553	312 596
Evolution en %	-60,42 %	-10,06 %
Taxe d'aménagement	318 352	287 763
Evolution en %	-27,78 %	-9,61 %
Emprunts	0	3 000 000
Recettes diverses	17 382	0

#### -Le financement des investissements

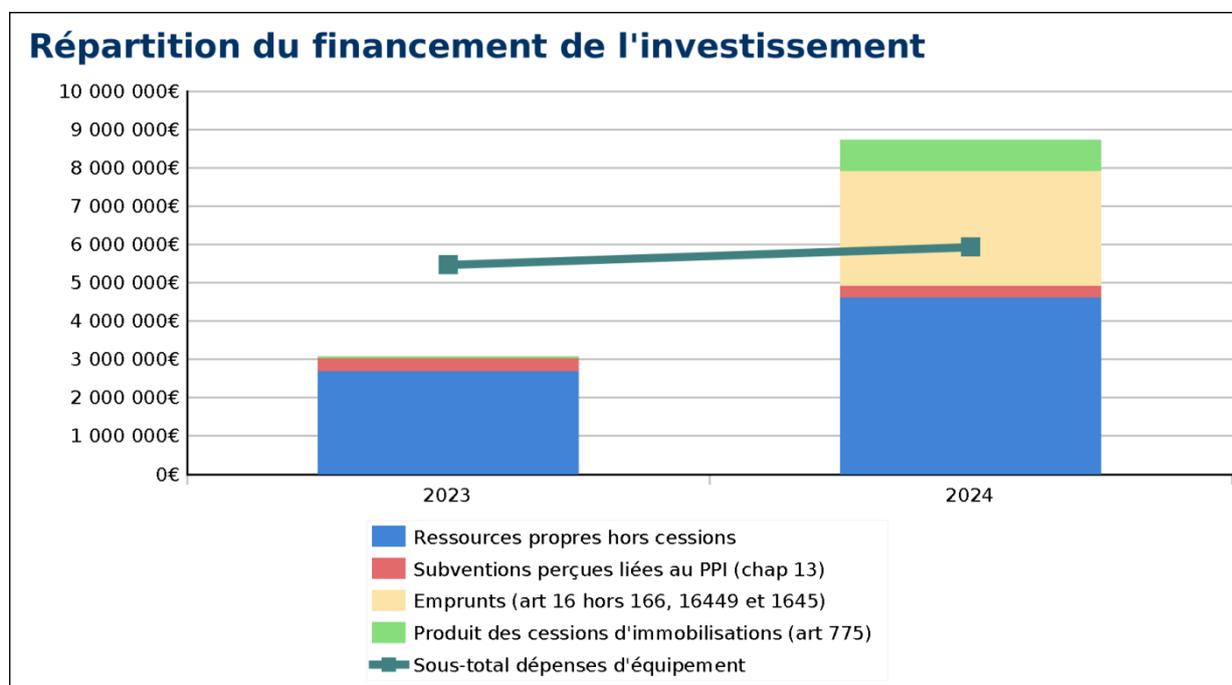
Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

	2023	2024
Sous-total des dépenses d'équipement	5 472 255	5 927 065

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2023	2024
Epargne nette (a)	1 731 212	3 737 171
FCTVA (b)	612 418	579 208
Autres recettes (c)	335 734	287 763
Produit de cessions (d)	41 925	810 000
<b>Ressources financières propres e = (a+b+c+d)</b>	2 721 289	5 414 141
Subventions perçues (f)	347 553	312 596
Emprunts (g)	0	3 000 000
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	3 068 842	8 726 738

Résultat de l'exercice	-2 420 796	2 670 101
------------------------	------------	-----------



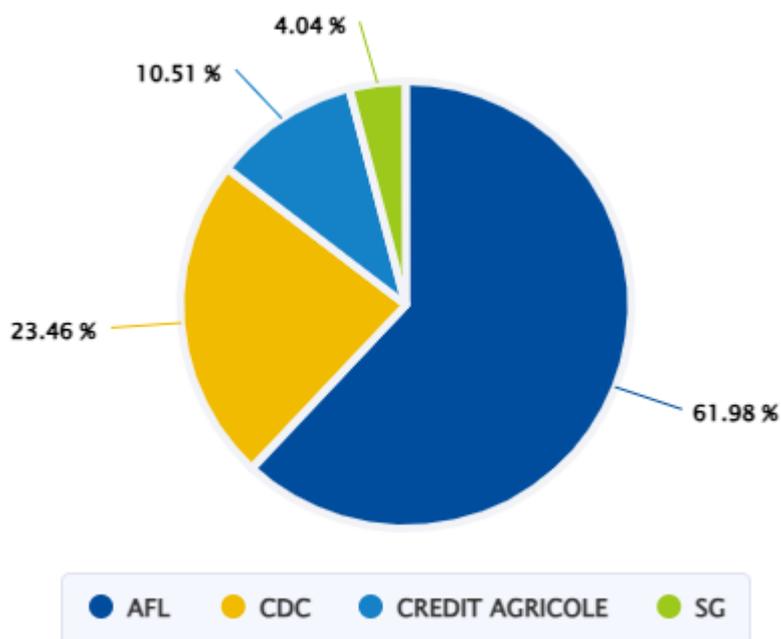
### -Le niveau de l'endettement

	2023	2024
Encours au 1er janvier	12 189 500	10 784 500
Encours au 31/12	10 784 500	12 370 000
Emprunt	0	3 000 000
Ratio de désendettement	3,4 ans	2,4 ans
Annuités	1 543 644	1 599 284

A noter que nous ne possédons pas d'emprunt toxique. La répartition de la dette est la suivante au 31/12/2024: 72,49% de taux fixe, 4,04% de taux variable et 23,46% de Livret A.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2024 est de 1,61%. Sa durée de vie résiduelle est de 13 ans et 3 mois. Nous totalisons 9 lignes d'emprunts contractées auprès de 4 établissements bancaires: Crédit Agricole, Agence France locale (AFL), Société Générale (SG) et Banque des territoires (CDC).

## Répartition du stock de dette par prêteur au 31/12/2024



## -Evolution des taux et des produits fiscaux

	Taux TH sur les résidences secondaires	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2023	20 %	35,50 %	26,17 %
2024	20 %	35,50 %	26,17 %

A noter, la volonté de la municipalité de toujours maintenir les taux stables à Bry-sur-Marne.

	2023	2024
Produit de la THRS	452 239	361 134
Produit de la TFB	17 262 492	18 410 123
Produit de la TFNB	26 644	26 531
Rôles supplémentaires	24 667	115 715
<b>Total des produits</b>	<b>17 766 042</b>	<b>18 913 503</b>

## -Les ratios

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R :

	2023	2024
Ratio 1	1 668	1 690
Ratio 2	998	1 067
Ratio 3	1 847	2 026
Ratio 4	300	332
Ratio 5	606	698
Ratio 6	24	22
Ratio 7	60,86 %	60,81 %
Ratio 9	94,6 %	87,34 %
Ratio 10	16,25 %	16,4 %
Ratio 11	32,82 %	34,45 %

**Ratio 1**= Dépenses réelles de fonctionnement / population

**Ratio 2**= Produit des impositions directes / population

**Ratio 3**= Recettes réelles de fonctionnement / population

**Ratio 4**= Dépenses d'équipement brut / population

**Ratio 5**= Encours de la dette / population

**Ratio 6**= Dotation globale de fonctionnement / population

**Ratio 7**= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

**Ratio 9**= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

**Ratio 10**= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

**Ratio 11**= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

### -Indicateur d'évolution de la ressource humaine (ratio 7)

Ce taux détermine la représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Il permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement, soit 60,81% en 2024. A noter que la moyenne des communes de 10 000 à 20 000 habitants se situe à 58,80% en 2023.

- Prévisions budgétaires 2024 chapitre 012 : **18 523 600**
- Réalisations 2024 : **18 207 929**
- Rémunérations 2024

	Traitement indiciaire	NBI	Régime indemnitaire	
			IFSE	CIA
<b>Titulaires</b>	6 598 232	41 874	1 086 086	166 070
<b>Contractuels</b>	2 251 798		293 712	37 200
	<b>8 850 030</b>	<b>41 674</b>	<b>1 379 798</b>	<b>203 270</b>

### -Temps de travail et heures supplémentaires

Au sein de la collectivité, le temps de travail annuel est fixé à :

- 1 607 heures pour l'ensemble des agents
- 1 557 heures pour la police municipale équipe du matin et les agents statutaires du service Enfance.
- 1 425 heures pour la police municipale équipe de nuit
- 1 491 heures pour la police municipale équipe d'après-midi
- 1557 pour certains agents du service périscolaire

La durée hebdomadaire est fixée par défaut à 37h30, ouvrant droit à 15 jours d'ARTT, ou à 35h sans ARTT ou encore 39h avec 23 jours de RTT.

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées en 2024 : 17 103 heures

### -Structure des effectifs au 31 décembre 2024

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS PERMANENTS			EMPLOIS PERMANENTS
	FONCTIONNAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAUX	Nombre
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
DGS	1	0	1	1
DGA	1	0	1	2
DST	1	0	1	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>61</b>	<b>9</b>	<b>69</b>	<b>93</b>
Catégorie A	9	3	12	17
Catégorie B	10	4	14	18
Catégorie C	42	2	43	58
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>96</b>	<b>22</b>	<b>118</b>	<b>158</b>
Catégorie A	1	0	1	3
Catégorie B	3	2	5	9
Catégorie C	92	20	112	146
<b>FILIERE SOCIALE</b>	<b>37</b>	<b>11</b>	<b>48</b>	<b>62</b>
Catégorie A	5	2	7	11
Catégorie B	20	5	25	32
Catégorie C	12	4	16	19
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Catégorie B	1	1	2	2
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>40</b>	<b>43</b>
Catégorie A	5	0	5	5
Catégorie B	12	19	31	33
Catégorie C	2	2	4	5
<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>41</b>	<b>12</b>	<b>53</b>	<b>74</b>
Catégorie B	3	0	3	3
Catégorie C	38	12	50	71
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>	<b>20</b>		<b>20</b>	<b>31</b>
Catégorie A	0		0	
Catégorie B	2		2	2
Catégorie C	18		18	29
<b>AUTRES</b>		<b>18</b>	<b>18</b>	<b>27</b>
Directeur communication		1	1	1
Directeur des Finances		1	1	1
Directeur adjoint petite enfance		1	1	1
Chargé de mission jeunesse		0	0	1
Collaborateur de cabinet		1	1	1
Assistante maternelle		7	7	12
Contrat d'accompagnement dans l'emploi		0	0	2
Apprenti		1	1	1
Directeur pédagogique droit privé		1	1	1
Animateur centre de loisirs droit privé		2	2	2
Technicien polyvalent droit public		0	0	1
Animateur ateliers culturels droit public		3	3	3
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>278</b>	<b>93</b>	<b>371</b>	<b>494</b>

